

**PETITS FRÈRES  
DES PAUVRES**

Non à l'isolement de nos aînés



# CHARTRE DE L'ASSOCIATION

Adoptée par l'Assemblée Générale du 20 juin 1998  
en complément aux statuts et au règlement intérieur.

# LES VALEURS

DEPUIS L'ÉLAN DONNÉ PAR ARMAND MARQUISSET EN 1946, L'ACTION DES PETITS FRÈRES DES PAUVRES S'INSPIRE, PARTOUT OÙ ELLE EST VÉCUE, DE VALEURS FONDAMENTALES : LA VALEUR UNIQUE ET IRREMPLAÇABLE DE CHAQUE PERSONNE HUMAINE, LA **DIGNITÉ** DE TOUT HOMME ET DE TOUTE FEMME, QUELS QUE SOIENT LEUR ORIGINE, LEUR SITUATION ET LEUR ÉTAT PHYSIQUE, PSYCHIQUE OU SOCIAL, LA LIBERTÉ FONDAMENTALE DE CHACUN, LA **FRATERNITÉ** ET LA **FIDÉLITÉ**.

# LA MISSION

## Rassembler

L'Association permet à des hommes et des femmes – bénévoles, salariés, donateurs – de partager ces valeurs et de les vivre. Les Petits Frères des Pauvres accompagnent des personnes souffrant d'isolement, de pauvreté matérielle, de précarités multiples. Ils interviennent aujourd'hui en priorité auprès des personnes âgées de plus de cinquante ans.

## Vivre une relation fraternelle

La fraternité nous engage à renouer inlassablement, par des actions concrètes, les liens de solidarité qui sont rompus ou distendus. La relation fraternelle est au cœur même de la mission des Petits Frères des Pauvres. En s'ouvrant sans cesse sur les autres, elle concilie l'approche individuelle et la dimension collective.

## Rechercher la qualité de vie

En offrant « des fleurs avant le pain », les Petits Frères des Pauvres privilégient la qualité de la relation qui permet tout autant de partager épreuves et joies que de chercher ensemble les solutions aux problèmes rencontrés.

## Alerter

L'histoire partagée avec les personnes en difficulté fonde la responsabilité de l'association. Elle nous incite à changer de regard et d'attitude. Elle nous confère le devoir de témoigner des situations inacceptables rencontrées, de proposer des réponses et d'alerter sur la nécessité d'agir.

Elle nous impose une vigilance constante, une démarche de recherche et d'innovation dans la société.

# L'ACTION

LES PETITS FRÈRES DES PAUVRES S'ENGAGENT DANS UNE RELATION D'ACCOMPAGNEMENT AVEC LES PERSONNES QU'ILS VEULENT AIDER.

## Accompagner

C'est reconnaître la personne et l'accepter dans ce qu'elle a d'unique, la respecter dans sa dignité, son intimité, sa part de mystère.

C'est être son interlocuteur et son témoin. C'est valoriser ce qu'elle vit et l'aider à découvrir ses potentiels enfouis, lui permettre d'exprimer ses désirs et ses aspirations profondes.

C'est marcher à ses côtés en respectant son évolution et son rythme propre, s'ajuster constamment à ses besoins.

C'est l'aider à se prendre en charge, la laisser libre dans ses choix.

C'est la considérer comme un être toujours en devenir.

## Agir collectivement

L'accompagnement est un projet collectif qui engage dans la durée un travail d'équipe entre bénévoles et salariés au sein de l'association.

L'accompagnement est un projet ouvert qui cherche à associer l'entourage familial, les réseaux amicaux et le voisinage des personnes.

L'accompagnement est un projet concerté avec les partenaires professionnels, dans un esprit de complémentarité.

## Témoigner

L'accompagnement fraternel nous engage, ensemble et personnellement, dans une dynamique de mémoire et de transmission.

Ceci nous conduit à favoriser et à soutenir l'expression des personnes accompagnées elles-mêmes.

Ceci nous donne le droit et le devoir de témoigner de ce que nous vivons, dans nos milieux de vie, dans le réseau associatif, face aux responsables politiques et à l'opinion publique.

Témoigner par nos actions et par les projets que nous élaborons en commun.

Témoigner par des prises de positions institutionnelles.



# LE PACTE ASSOCIATIF

POUR METTRE EN ŒUVRE LA RELATION  
D'ACCOMPAGNEMENT FRATERNEL.

## Le bénévole s'engage à :

- respecter cette charte dans le cadre de sa mission,
- participer à la vie de l'Association et remplir les engagements librement consentis,
- travailler en équipe,
- accepter de se former pour mieux remplir les fonctions qui lui sont confiées,
- observer avec discernement les règles de la confidentialité.

## Le salarié s'engage à :

- respecter cette charte dans le cadre de son contrat de travail.

## Les Petits Frères des Pauvres s'engagent à :

- orienter les bénévoles en fonction de leurs désirs et de leurs compétences,
- définir les rôles de chacun et coordonner les actions,
- apporter les soutiens nécessaires et proposer les formations adaptées,
- valoriser l'expérience de tous et favoriser les échanges,
- organiser l'évaluation régulière des actions et les adapter à l'évolution des besoins.

Petits Frères des Pauvres  
Lieu d'accueil et  
d'animation national  
19, cité Voltaire - 75011 PARIS  
Tél. : + 33 (0)1 49 23 13 00  
[www.petitsfreresdespauvres.fr](http://www.petitsfreresdespauvres.fr)

**PETITS FRÈRES  
DES PAUVRES**

Non à l'isolement de nos aînés

